



VENDÔME
ÉCOLE



ANNÉE UNIVERSITAIRE

2026-2027

LIVRET ÉTUDIANT

APPRENANTS EN ALTERNANCE

APPRENTISSAGE · CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

École Vendôme

84 rue de la Charité, 69002 Lyon

04 78 03 40 36 · contact@ecole-vendome.fr · www.ecole-vendome.fr

FASHIONS FADE, STYLE IS ETERNAL

SOMMAIRE

- I.** Mot du Président
 - II.** Services et contacts
 - III.** Dates importantes
 - IV.** Les formations
 - V.** Votre statut
 - VI.** Informations pratiques et vie de l'École
 - VII.** Accueil des personnes en situation de handicap
 - VIII.** Droits, obligations et veille réglementaire
-

I. MOT DU PRÉSIDENT

« Le secret de l'éducation réside dans le respect de l'élève. »

Emerson a tout dit. Le reste n'est que déclinaisons. Au nom de toute l'équipe du Groupe École de Commerce de Lyon, je vous souhaite la bienvenue pour cette nouvelle année scolaire.

J'espère qu'elle vous apportera les savoirs qui vous sont nécessaires. Vous allez y découvrir une école où chacun se place à votre service : staff, enseignants, étudiants.

Car c'est là notre devise : **Cor unum et anima una**. Un seul cœur, une seule âme. Vous rejoignez un corps uni et volontaire au sein duquel l'étudiant est placé au centre des attentions.

Qui que vous soyez, étudiants ou enseignants, esprits généreux, nous sommes prêts à vous accueillir.

Votre bien dévoué,
Hervé Diaz



II. SERVICES ET CONTACTS

L'accueil est ouvert du lundi au vendredi, de 9 h 00 à 17 h 00, au 84 rue de la Charité, 69002 Lyon.

ACCUEIL DE L'ÉCOLE

contact@ecole-vendome.fr · 04 78 03 40 36

DIRECTION

direction@eclyon.fr — rendez-vous sur demande par courriel

SERVICE PÉDAGOGIQUE

contact.vendome@eclyon.fr

ADMISSIONS ET RECRUTEMENT

recrutement-vendome@eclyon.fr

RENDUS (MÉMOIRE, BUSINESS PLAN, DOSSIERS)

bp.memoire@eclyon.fr

RÉFÉRENT HANDICAP

ressourceshumaines@eclyon.fr

RÉFÉRENT MOBILITÉ INTERNATIONALE

Hervé Diaz — direction@eclyon.fr

RÉFÉRENT ÉGALITÉ ET VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

Hervé Diaz — direction@eclyon.fr

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

dpd@eclyon.fr

Réclamations et suggestions

Une réclamation, une suggestion d'amélioration ou une non-conformité se déclare sur l'espace qualité de l'École (smq.ecole-de-commerce-de-lyon.fr), via les QR codes affichés dans les locaux ou par l'intermédiaire des délégués. Chaque demande reçoit un accusé de réception et une réponse écrite dans un délai de 15 jours.

III. DATES IMPORTANTES

Les rentrées

L'École Vendôme organise **quatre rentrées par an : janvier, avril, juillet et octobre**. Une intégration reste possible jusqu'à un mois après chaque rentrée. La date exacte de rentrée de chaque promotion est indiquée dans la convocation adressée à l'apprenant.

Le calendrier détaillé de l'année (périodes de cours, séminaires, journées de spécialité, semaines d'examens, périodes en entreprise) est remis à chaque promotion par le service pédagogique.

Les travaux à rendre

Chaque année, l'apprenant rend des travaux attestant de ses compétences :

Année	Travaux à rendre
BBA 1	Mémoire de recherche
BBA 2	Business plan ; proposition de projet ; dossier projet étudiant ; rapport de compétences
BBA 3	Business plan ; rapport d'activité ; dossier projet étudiant ; livret employabilité
MBA 1	Business plan ; dossiers UE 1 et UE 2
MBA 2	Mémoire de recherche ; business plan ; dossier UE 2

Échéance	Mémoire de recherche	Business plan
2 mois après la rentrée	Problématique et plan	Présentation du projet et de son cadre juridique
4 mois après la rentrée	État de l'art	Présentation des stratégies
7 mois après la rentrée	Rendu final	Rendu final
8 mois après la rentrée	Soutenance orale	Soutenance orale

Les rendus sont adressés au format PDF à bp.memoire@eclyon.fr. Un travail remis après la date fixée n'est pas corrigé.

IV. LES FORMATIONS

Les programmes

L'École Vendôme forme aux métiers du luxe, de la mode et de la beauté, et plus largement aux métiers du commerce et du management. Ses programmes associent les fondamentaux de la gestion et du management, une culture approfondie du luxe, des ateliers et des mises en situation professionnelles.

En alternance, chaque année du BBA et la première année du MBA préparent, en plus du diplôme de l'École, un **titre professionnel du ministère chargé de l'emploi inscrit au RNCP**.

BBA Luxe by Vendôme		POST-BAC · BAC+3 · 3 ANS · 180 ECTS
Admission post-bac, ou admission parallèle en 2 ^e ou 3 ^e année. Rythme : alternance.		
BBA 1	Introduction au luxe : fondamentaux du marketing, de la négociation et de la pratique juridique, ateliers immersifs dans la beauté, le bien-être et le spa.	TP Assistant manager d'unité marchande (AMUM) · RNCP 41852 · niveau 4
BBA 2	Spécialisation et expertise : bijouterie, haute couture, parfumerie ; projets pratiques, dont l'organisation d'un défilé de mode.	TP Manager d'établissement marchand (MEM) · RNCP 41853 · niveau 5
BBA 3	Management et gestion dans le luxe : gestion d'entreprise, management et ressources humaines, projets concrets.	TP Responsable de petite ou moyenne structure (RPMS) · RNCP 38575 · niveau 5
MBA Prestige by Vendôme		BAC+4 · BAC+5 · 2 ANS · 120 ECTS
Admission après un bac+3, ou admission parallèle en 2 ^e année. Rythme : alternance.		
MBA 1	Compétences managériales et stratégiques : politique et stratégie d'entreprise, marketing et data, transformation digitale, entrepreneuriat, RSE, management interculturel.	TP Responsable d'établissement marchand (REM) · RNCP 38666 · niveau 6
MBA 2	Management stratégique et spécialisation luxe et mode : gestion de crise et communication, analyse financière, commerce international du luxe, marketing du luxe, marque et branding.	Diplôme de l'École

Les titres professionnels

Les quatre titres peuvent également être préparés seuls, en alternance, sur 450 heures réparties sur 12 mois. Leur contenu, leurs blocs de compétences et leurs modalités de certification sont détaillés dans les plaquettes et référentiels de chaque titre, disponibles auprès du service pédagogique et sur www.ecole-vendome.fr.

Titre	Niveau	RNCP	Certificateur
Assistant manager d'unité marchande (AMUM)	4	41852	Ministère du Travail
Manager d'établissement marchand (MEM)	5	41853	Ministère du Travail
Responsable de petite ou moyenne structure (RPMS)	5	38575	Ministère du Travail
Responsable d'établissement marchand (REM)	6	38666	Ministère du Travail

Les enseignants

Les enseignants de l'École Vendôme font l'objet d'une déclaration auprès des services du rectorat, avec leurs diplômes et titres. Ils sont recrutés en majorité dans le milieu professionnel pour leur expérience significative dans leur domaine, et dans le milieu universitaire pour leur maîtrise des sciences de gestion.

L'évaluation

- **Contrôle continu** : exercices et QCM à l'issue des cours ;
- **Partiels** : tous les trois mois, sous différentes formes selon les disciplines (devoirs sur table, QCM, dissertations) ;
- **Soutenances de fin d'année** : mémoire de recherche, qui évalue la capacité à analyser une problématique et à formuler des préconisations, et business plan, qui évalue la capacité à transformer les connaissances en compétences ;
- **Oraux, dossiers professionnels et projets tutorés.**
- **Titre professionnel** : session d'examen organisée selon les règles du ministère chargé de l'emploi (mise en situation professionnelle, entretien technique, dossier professionnel, entretien final), devant un jury habilité par la DREETS.

Les enseignements sont organisés en modules et unités d'enseignement (unité de base d'environ 30 heures), traduits en crédits ECTS. Les coefficients sont revus chaque année par la direction des études. La validation de l'année suppose une moyenne générale d'au moins 10/20, une moyenne d'au moins 8/20 à l'écrit et à la soutenance du mémoire comme du business plan, et une assiduité d'au moins 90 %. Les règles complètes (rattrapages, passage en année supérieure, fraude) figurent dans le règlement intérieur.

V. VOTRE STATUT

L'alternance

L'alternance associe des périodes en entreprise et des périodes de formation à l'École, sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation. L'alternant est un salarié : il bénéficie de l'ensemble des droits des salariés, et le temps passé à l'École est compris dans son temps de travail.

Le contrat d'apprentissage

Contrat de travail conclu entre un employeur et un apprenti, il permet d'acquérir un diplôme ou un titre inscrit au RNCP. La rémunération minimale dépend de l'âge et de l'année d'exécution du contrat ; elle correspond à un pourcentage du SMIC, ou du salaire minimum conventionnel s'il est plus favorable pour les 21 ans et plus. Barème légal (contrats conclus depuis le 1^{er} janvier 2019) :

Année d'exécution	Moins de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus
1 ^{re} année	27 %	43 %	53 %*	100 %*
2 ^e année	39 %	51 %	61 %*	100 %*
3 ^e année	55 %	67 %	78 %*	100 %*

* du SMIC ou du salaire minimum conventionnel de l'emploi occupé s'il est plus favorable. Des dispositions conventionnelles peuvent prévoir une rémunération plus favorable. En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum de la dernière année du contrat précédent si le diplôme ou le titre a été obtenu.

Le contrat de professionnalisation

Contrat de travail relevant de la formation continue, il permet d'acquérir une qualification professionnelle reconnue. Rémunération minimale :

Âge	Qualification inférieure au bac professionnel	Bac professionnel ou plus
Moins de 21 ans	55 % du SMIC	65 % du SMIC
21 à 25 ans	70 % du SMIC	80 % du SMIC
26 ans et plus	SMIC ou 85 % du salaire minimum conventionnel	SMIC ou 85 % du salaire minimum conventionnel

Financement

Le coût de la formation est pris en charge par l'opérateur de compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil. La formation est gratuite pour l'apprenti.

Vos droits et votre accompagnement

- **Suivi** : un référent de l'École et un maître d'apprentissage ou tuteur en entreprise ; un rendez-vous tripartite chaque trimestre.
- **Congé pour révision** : cinq jours ouvrables supplémentaires dans le mois qui précède les épreuves.
- **Aides** : aide de 500 € au permis de conduire pour les apprentis éligibles ; mise à disposition de matériel informatique ; accompagnement pour les autres aides (logement, transport).
- **Rupture du contrat** : l'apprenti peut poursuivre sa formation à l'École pendant six mois au plus, le temps de trouver un nouvel employeur ; le CFA l'accompagne dans sa recherche.
- **Médiation** : en cas de différend avec l'employeur, recours possible au médiateur de la chambre consulaire compétente.
- **Mobilité** : l'École encourage la mobilité nationale et internationale des apprentis (référént : Hervé Diaz).

Les règles d'assiduité, d'absence et de discipline applicables aux apprenants figurent dans le **règlement intérieur – alternance**.

VI. INFORMATIONS PRATIQUES ET VIE DE L'ÉCOLE

Accès

Campus École Vendôme : 84 rue de la Charité, 69002 Lyon, sur la Presqu'île, à quelques minutes à pied du pôle d'échanges de Perrache (gare SNCF, métro A, tramways T1 et T2, bus). En voiture : accès par la M7, sortie Perrache.

Les Maisons du Groupe

Les étudiants de l'École Vendôme rejoignent les Maisons du Groupe École de Commerce de Lyon. Elles réunissent celles et ceux qui partagent une passion commune, privilégient le partage de connaissances, d'expériences et de valeurs, et s'inscrivent dans un esprit de corporation. Chaque étudiant s'inscrit dans une Maison pour l'année universitaire ; cette appartenance est un honneur qui s'accompagne de devoirs, dont celui d'accueillir chaque nouvel étudiant.

MAISON ALPHA

EXCEL SEMPER

Des liens étroits et solidaires, pour une cohésion unique et un sentiment d'appartenance profond.

MAISON SIGMA

NOSCE TE IPSUM

Les étudiants internationaux : immersion en anglais et ouverture sur d'autres villes et pays.

MAISON PI

QUO VADIS DOMINE

L'union des forces féminines de l'École, qui met en lumière le pouvoir et l'influence des femmes.

MAISON TAU

CORPUS ET ANIMAM TUAM EXERCE

La maison des passionnés de sport.

MAISON OMICRON

ARS LONGA, VITA BREVIS

Un cercle culturel pour approfondir ses connaissances artistiques et intellectuelles.

MAISON KAPPA

BENE VOLUERE

L'engagement humanitaire, tourné vers l'autre et les plus fragiles.

Événements et temps forts

L'année est rythmée par des événements auxquels les apprenants participent ou qu'ils organisent : défilé de mode, animation gastronomique caritative, conférences de professionnels du luxe, de la mode et de la beauté, salons, journées portes ouvertes et remise des diplômes. Le calendrier des événements est communiqué en cours d'année ; la présence aux événements programmés sur un temps de cours est obligatoire.

Séjours internationaux

Chaque année du cursus, les apprenants sont invités à participer à un séjour à l'international proposé par le Groupe, pour découvrir d'autres cultures et élargir leur vision du monde. Pour les apprentis, la participation est organisée en accord avec l'employeur.

Santé et sécurité en milieu professionnel

L'employeur évalue les risques professionnels, les consigne dans le document unique et met en œuvre les actions de prévention ; il assure la visite d'information et de prévention de l'apprenti. L'apprenant respecte les

consignes de sécurité de l'entreprise et signale tout risque à son tuteur. Les règles applicables sont consultables sur travail-emploi.gouv.fr (rubrique santé au travail). À l'École, les consignes de sécurité et d'évacuation figurent dans le règlement intérieur.

VII. ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

L'École s'engage à garantir l'égalité des chances pour toutes et tous, conformément à la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances.

Le référent handicap

Contact : ressourcesshumaines@eclyon.fr · 04 78 03 40 36. Le référent accueille et oriente les personnes concernées, analyse leurs besoins, met en place un plan d'accompagnement personnalisé avec l'équipe pédagogique et informe sur les aides et dispositifs existants.

Les aménagements possibles

- temps supplémentaire pour les examens et contrôles ;
- supports de cours adaptés (version audio, grands caractères) ;
- modalités d'évaluation alternatives (épreuve orale à la place d'un écrit, par exemple) ;
- présence d'un assistant ou d'un interprète en langue des signes si nécessaire ;
- souplesse dans les modalités de présence et de participation ;
- étude de l'accessibilité des locaux et des équipements, et adaptation du poste de travail ou d'étude.

Toute difficulté peut être signalée au référent handicap, à la direction pédagogique ou par le canal de réclamation. Les partenaires spécialisés peuvent être sollicités : MDPH, Agefiph, Cap emploi. L'École mène des actions de sensibilisation et applique une politique stricte contre toute discrimination liée au handicap.

VIII. DROITS, OBLIGATIONS ET VEILLE RÉGLEMENTAIRE

Veille légale et réglementaire

L'École suit les évolutions législatives et réglementaires qui concernent ses formations et les droits des apprenants : ministère de l'Enseignement supérieur, ministère du Travail, France Compétences, Légifrance, CNIL, France Travail, Urssaf, MDPH et Agefiph.

Vos droits et obligations

- respecter le règlement intérieur – alternance, remis avec ce livret ;
- protection des données personnelles : l'École applique le RGPD ; chacun peut accéder à ses données, les rectifier ou en demander la suppression (dpd@eclyon.fr) ;
- égalité et prévention des violences : tout harcèlement, agissement sexiste ou discrimination peut être signalé en toute confidentialité au référent (Hervé Diaz) ou par le canal de réclamation ;
- représentation : chaque promotion élit ses délégués, et les apprentis sont représentés au conseil de perfectionnement de l'École.